



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique du logement

Question écrite n° 11160

Texte de la question

M. Francois Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre du logement sur la necessite de multiplier les dispositifs qui favorisent la structuration de l'offre de logements par une approche collective. En effet, menes en liaison avec des programmes de developpement economique, les operations programmees d'amelioration de l'habitat (OPAH) et les programmes socio-thematiques (PST) creent une veritable dynamique locale dans les zones rurales, encore trop peu nombreuses, qui en beneficent. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il est dans ses intentions de prendre des mesures visant a atteindre l'objectif ainsi enonce.

Texte de la réponse

La rehabilitation de l'habitat existant est une composante fondamentale de la politique du logement en milieu rural parce que l'inconfort et la vacance des logements y demeurent plus importants que sur le reste du territoire. De ce fait, la rehabilitation des logements vacants constitue une action prioritaire pour repondre a la demande dans les communes rurales, notamment celle de logements locatifs. L'operation programme d'amelioration de l'habitat (OPAH) qui repose sur un partenariat entre les collectivites locales, l'Etat et l'ANAH est l'outil a privilegier pour atteindre cet objectif. Elle contribue a la dynamisation des bourgs ruraux tout en generant une activite economique importante pour les artisans. A l'interface de la politique de l'habitat et du developpement local, elle constitue une procedure bien adaptee pour la mise en oeuvre d'une politique d'aménagement du territoire et favorise l'intercommunalite. Sur 566 OPAH en vigueur en 1993, 338 (soit 60 p. 100) concernent des communes de moins de 10 000 habitants ; la plupart de ces OPAH rurales sont realisees par une structure intercommunale. Les credits engages par l'ANAH dans ces OPAH rurales representent pour 1993 plus de 50 p. 100 des credits engages dans les OPAH. Les programmes sociaux thematiques (PST) destines au logement des personnes defavorisees representent dans ces memes communes rurales 48 p. 100 des subventions engagees par l'ANAH en 1993 au titre de cette action. Conscient de l'interet des credits de l'ANAH mais egalement de la PAH (prime a l'amelioration de l'habitat) pour le milieu rural, le Gouvernement a decide de les augmenter sensiblement. C'est ainsi que dans le collectif budgetaire du printemps 1993, ainsi que dans le budget initial de 1994, la dotation ANAH a ete portee a 2,3 milliards de francs (soit une hausse de 15 p. 100 par rapport a la loi de finances initiale pour 1993) et la dotation PAH a 600 MF (soit une hausse de 50 p. 100 par rapport a la loi de finances initiale pour 1993. Les besoins tres importants de credits ANAH ressentis partout en France viennent de conduire le Gouvernement a augmenter de nouveau de 300 MF la dotation ANAH de 1994, ce qui la porte a 2,6 milliards de francs. L'ensemble de ces credits devrait permettre de relancer fortement la politique des OPAH. Par ailleurs, des mesures reglementaires ont ete prises lors du comite interministeriel d'aménagement du territoire de Mende du 12 juillet 1993 en faveur de la rehabilitation des logements en milieu rural. En effet, il a ete decide de porter le montant des travaux subventionnables par la PAH a 85 000 francs par logement dans les zones rurales d'intervention prioritaire et de donner aux prefets la possibilite de prolonger d'un an, voire de deux ans, les OPAH rurales intercommunales dont la mise en oeuvre aurait ete un peu longue mais qui, au bout de trois ans, connaissent un bon regime de croisiere. Ces differentes mesures intervenues repondent bien a l'objectif enonce.

Données clés

Auteur : [M. Sauvadet François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11160

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 1994, page 702

Réponse publiée le : 2 mai 1994, page 2223